
RELEVÉ DE DÉCISIONS
DE LA RÉUNION EXCEPTIONNELLE DE LA FAMILLE NÉGOCE
DU 22 AVRIL 2021

Décision	Responsable	Suivi
Approbation de l'ordre du jour		
Approbation		
Irrigation		
<p>Modification de la position pour : « A ce stade et afin de préserver les ressources naturelles en eau, la famille du négoce est contre l'irrigation (quel que soit le mode : installations fixes, mobiles...) et pour l'arrosage maîtrisé des jeunes vignes (jusqu'à la 3ème feuille) ».</p> <p>Travail de R&D sur le moyen et long terme</p> <p>La position sera portée par la famille du négoce au CP et elle pourra être portée par les Maisons, notamment auprès de leurs viticulteurs partenaires.</p> <p>Elle pourra également être portée lors de la visite organisée par le BNIC chez un viticulteur pratiquant l'irrigation</p> <p>Concernant la partie R&D il sera demandé au BNIC de travailler sur un état des lieux de notre stress hydrique.</p> <p>La position vis-à-vis des viticulteurs ayant déjà des installations d'irrigation et les utilisant conformément à la réglementation sera prise en fonction de la position de la famille de la viticulture.</p>	<p>F. MORILLON</p>	<p>Position portée lors du prochain CP du 12 mai 2021</p> <p>Si la viticulture n'a pas statué, nous n'aurons pas de position interprofessionnelle.</p>

